
Erratum

A.M., 2012-06

Arrêté numéro V-1.1-2012-06 du ministre délégué aux Finances en date du 12 avril 2012

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 25 avril 2012,
144^e année, numéro 17, page 2070.

À la page 2083, à l'article 43, on aurait dû lire :
« OPC marché monétaire » au lieu de « OPC ».

57533